



Genève, le 30 mars 2026
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département des institutions et du numérique et de la Ville de Lancy

Renouvellement du contrat local de sécurité conclu entre la ville de Lancy et le canton

La conseillère d'Etat Carole-Anne Kast, chargée du département des institutions et du numérique (DIN) et la conseillère administrative Corinne Gachet ont signé un nouveau contrat local de sécurité (CLS) entre l'Etat et la ville de Lancy.

Les contrats locaux de sécurité (CLS) conclus entre le canton et plusieurs villes et communes à Genève ont pour but de renforcer le sentiment de sécurité et d'augmenter ainsi la tranquillité et le bien-vivre des citoyennes et des citoyens. Ils reposent sur une collaboration et une coordination accrue des activités des polices cantonale et municipale afin de rationaliser et améliorer leur présence et leur efficacité sur le terrain.

Le nouveau contrat local de sécurité signé par le canton et la ville de Lancy en décembre 2025 (CLS 2026) constitue une version améliorée et optimisée par rapport à la précédente. C'est en effet la troisième fois qu'un tel contrat est signé entre les deux acteurs, le premier datant de 2015 et le deuxième de 2022.

Le CLS 2026 tient compte de la politique criminelle commune de 2024-2026, feuille de route entre le Procureur général et le Conseil d'Etat. Il comprend ainsi trois axes prioritaires de collaboration à savoir:

- La prévention et lutte contre la délinquance de rue et les incivilités, notamment les rassemblements sur la voie publique créant des nuisances sonores et des dommages à la propriété.
- La prévention et lutte contre la vente et la consommation de stupéfiants.
- La prévention et lutte contre les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) pouvant créer un danger dans les quartiers (vitesse excessive, conduite en état d'ivresse etc.).

Parmi ces axes, le CLS 2026 intègre également la thématique du harcèlement de rue, qui intègre l'adoption par la ville de Lancy de l'application développée par la Ville de Genève « Genève en poche ». Cette dernière permet aux personnes victimes, témoins ou à leurs proches de dénoncer des cas de harcèlement de rue en vue d'un déploiement des forces policières dans les zones problématiques pour endiguer le phénomène.

A l'instar des autres CLS, le CLS 2026 s'appuie sur les quatre piliers de la police de proximité que sont la présence sur le terrain, la coopération pluridisciplinaire entre les différents acteurs issus de la police et de la société civile, le partage d'information et un effort porté en amont au

niveau de la prévention. Cette dernière dépend essentiellement d'une présence policière accrue qui se traduira par un déploiement de patrouilles mixtes composées de policiers et d'agents de la police municipale de Lancy, se déplaçant prioritairement à vélo ou à pied. La conseillère administrative chargée de la sécurité, Mme Corinne Gachet, souligne à ce titre la volonté de la ville de Lancy de renforcer une politique de sécurité de proximité, articulée autour de la prévention et de la répression, et soutenue par un ancrage territorial solide, afin d'identifier de manière concertée les priorités qui préoccupent la population. Dans ce cadre, le CLS formalise la collaboration entre autorités cantonales et communales pour assurer une réponse coordonnée, cohérente et adaptée aux enjeux locaux. Sur le terrain, cette approche se concrétise par une présence visible et dissuasive dans l'espace public, une stratégie de contrôles routiers cohérente et des actions ciblées visant à prévenir la délinquance juvénile, lutter contre le harcèlement de rue et renforcer le sentiment de sécurité.

La prévention constitue l'un des piliers du Contrat local de sécurité. Or, comme le rappelle Mme Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat chargée du département des institutions et du numérique «cette prévention repose sur une action résolument partenariale et complémentaire, qui associe l'ensemble des acteurs institutionnels et locaux autour d'une lecture partagée des enjeux de sécurité». Agir efficacement contre les phénomènes d'insécurité implique d'intervenir en amont, en s'attaquant notamment à leurs causes sociales, par une présence de proximité et un engagement durable sur le terrain. Parmi les partenaires impliqués sur le plan civil, on peut citer notamment l'action des services de l'action sociale, des associations de quartier ou encore des concierges. En définitif résume la magistrate, « c'est en renforçant les coopérations, en valorisant les compétences de chacun et en développant une culture commune de la prévention que le CLS peut produire des effets concrets, durables et mesurables au bénéfice de toute la population».

Le CLS 2026 sera complété régulièrement par des plans d'action concrets élaborés par les polices, sous la supervision des magistrates signataires. Ces plans permettront à tout moment d'ajuster le dispositif réalités du terrain.

Pour toute information complémentaire :

Pour le département des institutions et du numérique (DIN) : Mme Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat, par l'intermédiaire du service communication du département des institutions et du numérique (DIN), T. +41 22 546 54 99, communication-din@etat.ge.ch

Pour la ville de Lancy : Corinne Gachet, conseillère administrative, chargée de la sécurité, par l'intermédiaire du Pôle Communication et Evènements, communication@lancy.ch